



Garantie limitée Tanguay

Nous offrons une garantie contre les vices de fabrication et les matériaux défectueux pour tous les produits d'origine et les accessoires, comme spécifié ci-dessous.

Réclamation

Contactez votre détaillant Tanguay pour faire une demande de garantie. Une preuve d'achat est requise.

Durées des garanties

- Les cadres carbone route sont garantis à vie pour l'acheteur initial.
- Les cadres VTT carbone ainsi que les bras oscillants de tous les vélos tout suspendus, ainsi que les cadres d'aluminium rigides, e-aluminium et les cadres E-bike carbone (E-route et E-VTT) sont garantis 5 ans.
- Les cadres VTT aluminium et bras oscillants des modèles SMT aluminium sont garantis 3 ans.
- Les fourches, pièces et composants Spherik d'origine, les freins, paniers, compteurs, garde-boues, guidons, anti-vols, pompes, porte-bagages arrière, pieds de réparation, fourches rigides, selles, tiges de selle, potences, outils, porte-bidons et roues sont garantis 2 ans.
- Les consommables comme les pneus, chambres à air et patins de freins ne sont pas garantis.
- Les composants des articulations des suspensions arrière, y compris les roulements, le basculeur et la visserie, moteur de vélo électrique, boîtier de commande et bloc batterie sont garantis 2 ans ou 600 charges, en fonction de l'événement survenant en premier.
- La peinture et les autocollants sont garantis 1 an. La garantie ne s'applique pas pour des dommages causés par l'application ou l'arrachement d'une pellicule protectrice adhésive.

La garantie ne s'applique pas en cas de :

- Réclamation par une personne autre que le propriétaire d'origine du vélo.
- Assemblage incorrect.
- Ajustement des freins, vitesses ou autres pièces.
- Crevaison ou voilage d'une roue.
- Entretien incorrect.
- Réparation effectuée par toute autre personne qu'un détaillant autorisé.
- Usure normale.
- Montage de composants, pièces ou accessoires non conçus ou non compatibles à l'origine avec le vélo vendu.
- Modification apportée au cadre, à la fourche ou aux composants.
- Dommages ou défaillances consécutives à un accident, à une utilisation abusive, à une mauvaise utilisation ou à une négligence.
- Vélos utilisés pour des activités commerciales, y compris ceux en location, en démonstration ou dans des flottes de sécurité.
- Les autres pièces ou composants sont couverts par la garantie accordée par le fabricant des pièces ou composants concernés. Tout autre produit non spécifiquement inclus dans la garantie n'est pas couvert par cette garantie. La garantie ne couvre pas le coût de la main-d'œuvre pour remplacement partiel ou total.
- Cette garantie est expressément limitée à la réparation ou au remplacement d'un élément défectueux, et cette réparation ou ce remplacement constitue l'unique recours offert par la garantie. Cette garantie s'applique à compter de la date d'achat ; elle s'applique uniquement à l'acheteur initial et ne peut être transférée.
- Cette garantie ne s'applique qu'aux vélos Spherik achetés auprès d'un revendeur ou d'un distributeur agréé.

Les réclamations au titre de la présente garantie doivent être déposées auprès de votre revendeur Tanguay.